

# Plans de déplacements d'entreprise : 11 500 abonnés dans le Grand Lyon

Plus de 19 % des souscripteurs de PDE ou PDA sont de nouveaux usagers des transports en commun lyonnais. Les abonnés les plus nombreux travaillent à la Part-Dieu

La loi va imposer aux entreprises de prendre en charge la moitié du coût des déplacements en transport en commun de leurs salariés mais depuis plusieurs années déjà, les PDE (Plans de déplacements d'entreprise) ou PDA (Plans de déplacements d'administration) leur donnent la possibilité de participer à ces frais.

## Une centaine de conventions signées avec le Sytral

Outre un engagement citoyen pour limiter la circulation automobile en ville et donc la pollution, les entreprises peuvent ainsi trouver une solution à leurs problèmes de stationnement au cœur des villes. La démarche initiée localement par le Sytral, autorité organisatrice des transports urbains de l'agglomération lyonnaise, se fait dans ce cadre-là sur la base du volontariat à travers la signature d'une convention. Le Sytral participe aussi financièrement à l'opération. Depuis 2004, année des premières conventions signées, le dispositif s'est fortement développé. On en compte aujourd'hui une centaine qui permettent à 11 500 salariés d'être abonnés à un PDE ou PDA. Un

résultat intéressant dans la mesure où 45 000 salariés étaient potentiellement concernés fin août 2008.

Le quart d'entre eux a donc souscrit un PDE ou un PDA. A noter qu'au travers de 25 conventions, le secteur public représente 61 % de l'ensemble des abonnements PDE/PDA.

La Ville de Lyon, le conseil général du Rhône, La Poste, le Grand Lyon et France Telecom sont dans l'ordre des principaux « pourvoyeurs » de PDE. Les importantes structures, publiques ou privées, représentent le gros du bataillon des signataires de conventions avec le Sytral mais des petites entreprises ont elles aussi franchi le pas.

L'association des commerçants du 7<sup>e</sup>, en se faisant l'intermédiaire de plusieurs sociétés, a fait preuve d'innovation.

Les PDE/PDA incitent à un usage plus fréquent des TCL. Ils déclenchent de plus en plus des changements radicaux d'habitude.

En 2004, 14 % des souscripteurs de cet abonnement étaient de nouveaux clients des transports en commun lyonnais.

Fin 2007, cette proportion a atteint 19,2 %.

La percée des PDE est sans surprise proportionnelle aux difficultés de stationnement d'un quartier, et à sa bonne



Stéphanie Christie, abonnée à un PDE  
/Pierre Augros

desserte par les transports en commun. Sans surprise, les signataires de convention sont très large-

ment présents à la Part-Dieu. C'est cependant beaucoup moins évident dans le 2<sup>e</sup> arrondissement. Le possible

engagement de l'association Tendance Presqu'île, qui regroupe 20 000 emplois,

pourrait faire évoluer la situation.

François Samard  
fsamard@leprogres.fr

## Stéphanie : « c'est tellement pratique »

## ■ PDE/PDA : le mode d'emploi

Le système des PDE/PDA est simple : proposer un abonnement TCL City Pass classique à un prix réduit pour les salariés.

Pour cela, il faut obligatoirement que leur entreprise ou administration soit signataire d'une convention avec le Sytral.

Ce dernier prend à sa charge une somme forfaitaire de 3,90 euros. Le coût final de l'abonnement pour le salarié dépend de la générosité de son entreprise qui finance une partie du prix de l'abonnement : il existe des PDE/PDA 25, 50 et 70 %. C'est le pourcentage restant qui est la charge de l'abonné.

Les moins attractifs, les 25 % sont en voie de disparition et ceux qui le sont le plus (70 %) sont assez rares.

Dans la majorité des 11 500 abonnements PDE, le salarié paie ou paiera la moitié du prix de l'abonnement identique de base, soit 22,50 euros au lieu de 45 euros.

Le mois d'août est gratuit comme pour tout abonnement City Pass.

Le salarié qui s'engage a pour obligation de ne plus utiliser sa voiture pour effectuer ses déplacements domicile-travail.

Il peut en revanche utiliser son abonnement pour tout autre trajet, ses jours de travail comme de repos. Aujourd'hui, les abonnements City Pass PDE/PDA représentent 15 % des ventes d'abonnements Grand Public.

Avant de se laisser tenter par l'opportunité d'un abonnement PDE proposé par son entreprise, Stéphanie Christie était une utilisatrice très occasionnelle des transports en commun.

Désormais, elle ne jure plus que par eux pour circuler dans l'agglomération. Attachée de presse à La Poste, elle travaille à proximité de la place Bellecour et effectue chaque jour le trajet aller-retour depuis le plateau de Saint-Rambert.

Certes, elle prend toujours sa voiture pour rallier le parc-relais de la gare de Vaise, mais ensuite, huit minutes avec la ligne D du métro et elle est arrivée : « Finis les embouteillages de Vaise, les tra-

voux, les voies de circulation réduites, les stationnements en double file qui en rajoutent. Les frais de parking ». Pour Stéphanie « son abonnement PDE, c'est non seulement un gain financier mais aussi une amélioration de sa qualité de vie. Ça me dégage de tout le stress lié à la voiture. Elle rend les gens fous. Je me sers aussi de mon abonnement pour mes déplacements de loisirs. Quand je suis obligée de prendre ma voiture pour aller dans la Presqu'île parce que j'ai ensuite un rendez-vous extérieur, c'est l'horreur ».

La jeune femme a fait des émules. Sa mère qui réside dans l'est lyonnais s'est convertie elle aussi aux transports



/ Archives Pierre Augros

en commun pour se rendre dans le centre de Lyon. Bonne nouvelle pour elle, La Poste qui avait signé une convention de PDE 25 % (33,50 euros à la charge du salarié)

propose désormais des PDE 50 % (22,50 euros) avec, cerise sur le gâteau, effet rétroactif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.